

## Bilan 2022 des services de la Sûreté nationale

Dans la continuité de la politique de communication institutionnelle adoptée par la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) à la fin de chaque année, en appui à la police de proximité et afin de renforcer l'ouverture de l'institution sécuritaire sur son environnement et de consolider les piliers de la gouvernance de la sécurité et de la production de la sécurité, les services de la Sûreté nationale présentent leur bilan annuel au titre de l'année 2022, tous domaines et secteurs confondus.

Un bilan qui porte notamment sur le domaine de la modernisation des services et structures de sécurité et les efforts déployés pour renforcer le sentiment de sécurité et la lutte contre la délinquance, en sus des mécanismes de gestion rationnelle du parcours professionnel du policier afin de lui garantir un environnement de travail intégré et lui permettre de s'acquitter, de façon optimale, de ses fonctions, en plus de la présentation des projets portant sur la sécurité et l'ordre public pour l'année prochaine.

En consécration de cette voie de communication, la DGSN présente le bilan de l'année 2022 selon les grands axes suivants :

Premièrement : Développement et amélioration des services publics

1-Documents d'identité électronique... La transition numérique

La DGSN a poursuivi, durant l'année en cours, le processus de développement des infrastructures des services à vocation administrative au profit des citoyens et résidents étrangers, par la délivrance des pièces d'identité, des documents de séjour et des attestations administratives.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la levée progressive et complète des mesures préventives visant à juguler la pandémie de Covid-19, et partant la reprise du rythme avancé de délivrance et de

généralisation de la nouvelle génération de la Carte nationale d'identité électronique (CNIE), qui bénéficie à tous les citoyennes et citoyens marocains sans aucune condition liée à l'âge, et leur permet de bénéficier de services d'identification, en présentiel ou en ligne en utilisant la plateforme "Tiers de confiance national" et l'espace "identité numérique", développé par la DGSN.

La plateforme "Tiers de confiance national", basée sur la CNIE, est un mécanisme d'information développé par les services techniques de la DGSN pour faciliter l'accès des citoyens aux différents services fournis par les secteurs public et privé, de manière à protéger les données à caractère personnel, et permet au titulaire de la carte nationale d'identité électronique de s'identifier et de vérifier son identité et son utilisation dans les différentes opérations administratives et bancaires de façon instantanée, automatique et sécurisée auprès des prestataires de services, que ce soit en présence physique en utilisant la carte dotée d'une puce électronique, ou en ligne grâce au système "Identité numérique".

Dans le but d'atteindre les objectifs escomptés de cette plateforme de services informatiques, les services de la DGSN ont développé l'application d'information "Mon identité numérique", téléchargeable sur les systèmes d'exploitation mobiles les plus utilisés au niveau national, et permettant à tous les citoyens de créer, surveiller et exploiter leur identité au sein de l'espace numérique de manière sûre et personnelle, à partir des données contenues dans la CNIE. Cette application a été également renforcée par le lancement du portail numérique " [www. identitenumérique.ma](http://www.identitenumérique.ma)" qui, à son tour, permet aux citoyens de bénéficier des services d'identité numérique facilement et sans avoir à télécharger l'application sur les téléphones mobiles.

Après avoir développé ces plateformes et applications et vérifié leur conformité aux normes de sécurité informatique et à la haute protection des données personnelles, les équipes techniques de la

DGSN ont mené une campagne de communication auprès des acteurs publics et privés pour mieux faire connaître le service "Tiers de confiance national". Il a également été procédé à la création d'un modèle virtuel qui permet de visualiser les composantes de l'espace "identité numérique", et de s'assurer de leur compatibilité avec les besoins requis par les services rendus aux citoyens en matière de vérification d'identité.

Il s'agit aussi du lancement d'un partenariat avec l'Agence de développement du digital (ADD) pour faire du service "identité numérique" une locomotive du chantier de transition numérique des services publics administratifs rendus en ligne au profit des citoyens. Un partenariat auquel la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) a été activement associé.

Et pour couronner ce processus participatif de simplification des services publics, et dans le cadre des efforts de la DGSN de partager les expériences qu'elle a accumulées en matière de gestion des données d'identification et de leur exploitation dans l'espace numérique, l'année 2022 a été ponctuée par la signature de neuf conventions permettant l'utilisation de la plateforme "Tiers de confiance national" aussi bien avec Bank Al-Maghrib qu'avec le Groupement professionnel des banques du Maroc, la Caisse de Dépôt et de Gestion, la Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites, l'Ordre national des Adouls et le Conseil national de l'ordre des notaires.

Il sied également de citer la conclusion de conventions de partenariat sectorielles avec le ministère de la Justice, le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire, la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion, le Portail national unifié du commerce International. D'autres conventions sont en cours de finalisation avec de nombreuses institutions financières,

commerciales et de services relevant des secteurs bancaire, financier et administratif.

Pour accompagner cet élan de services, la DGSN a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de rapprochement et de généralisation des services de la CNIE au profit de tous les citoyens. L'année 2022 a connu la création d'un nouveau centre de proximité pour assurer l'enregistrement des données d'identification des citoyens à la ville de Tahla, la préparation d'un centre similaire dans la région de Driouch, en sus du démarrage, pour la première fois, de l'exploitation de 27 unités mobiles de délivrance de la carte d'identité nationale électronique. Il s'agit de véhicules, chacune étant équipée de deux plateformes pour enregistrer les données d'identification des citoyens au profit de la population des régions géographiquement éloignées et des zones montagnardes à Tinghir, Zagora, Al Hoceima, Ouarzazate, Al Haouz et Errachidia.

Le nombre total des bénéficiaires de ce service mobile a atteint 164.978 personnes.

Chiffres à l'appui, l'année 2022 a été marquée par la poursuite de la réponse rapide et instantanée aux demandes des citoyens pour l'obtention de documents d'identification électroniques et administratifs et de titres de séjour pour étrangers. Un total de 4.314.893 cartes d'identité nationale électronique de nouvelle génération ont été émises, dont 3.163.322 ont été produites au centre de Rabat et 1.151.571 au centre supplémentaire créé à Marrakech dans le cadre de la politique de proximité avec les citoyens.

En outre, un total de 455.981 cartes d'identité nationale électronique ont été émises au profit des membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger, dont 1.701 délivrées aux enfants mineurs. Il s'agit également de 1.463.690 fiches anthropométriques, 38.813 certificats de séjour pour les étrangers et 12.273 visas d'accès au

territoire national et 2.365 permis de séjour exceptionnels de nouvelle génération.

## 2- De nouvelles structures policières pour diversifier l'offre de sécurité

Afin de renforcer les structures affectées à la police de proximité et d'assurer l'adaptation des services à l'expansion urbaine dans les nouveaux pôles urbains, la DGSN a créé en 2022 un total de 36 nouvelles structures de sécurité. Il s'agit de quatre arrondissements de police dans les villes de Tétouan, Tanger et Agadir, ce qui a permis d'intensifier la présence sécuritaire et de rapprocher les services de police dans ces villes. Le nouveau commissariat de l'aéroport de Nador-Al-Aroui a été mis en service, et quatre nouvelles brigades mobiles des motards ont été mises en place, outre la création de trois services spécialisés dans la constatation des accidents de la circulation dans les villes de Midelt, Benguézir et Ksar el-Kebir, ainsi que de 21 cellules régionales pour exploiter les enregistrements audio-visuels enregistrés par des caméras de surveillance urbaine et des caméras mobiles par des policiers (hommes et femmes) pour leur utilisation dans le raffermissement de la sécurité routière, la lutte contre les crimes et le renforcement de la transparence dans le travail des patrouilles de police.

Et pour renforcer la police de proximité de la ville de Casablanca, la DGSN a inauguré au cours de l'année le "Poste Central de Commandement et de Coordination", une structure intégrée qui s'assigne pour objectif d'accompagner la fluidité du transport et de la circulation au sein de ce pôle économique et urbain, et de pouvoir à la fois répondre aux appels de secours sur la ligne 19 et gérer les interventions de la police sur la voie publique dans le cadre d'un espace informatisé et opérationnel unifié et intégré.

De même, deux nouvelles brigades de déminage spécialisées dans le démantèlement des explosifs ont été créées à Fès et à Rabat. Ces brigades, dotées de véhicules de haute technologie, de robots et

d'outils avancés pour surveiller et traiter des objets explosifs à distance, devraient renforcer des brigades similaires créées au niveau de plusieurs villes marocaines.

Afin de garantir l'efficacité requise dans le domaine de la lutte contre les plans criminels émergents, trois nouvelles brigades antigang (BAG) ont été créées dans la préfecture de police de Casablanca, et une brigade similaire a été créée dans chacune des préfectures de police de Fès, Rabat, Agadir, Kénitra, Laayoune, Marrakech, Tanger, Oujda, Meknès, Béni Mellal, Settat et Tétouan, ainsi qu'au niveau des services de police régionaux et provinciaux de Dakhla, Al Hoceima, Ouarzazate, Taza, Errachidia, Safi et El Jadida.

L'année 2022 a été aussi marquée par le transfert, pour la première fois, de l'expérience des brigades antigang au niveau local, dans les régions de Témara et Nador comme première étape, avant de généraliser prochainement cette expérience à l'ensemble du territoire national.

Deuxièmement: Lutte contre la criminalité et renforcement du sentiment de sécurité

1-Baisse des indicateurs des crimes violents et augmentation du taux de répression

La DGSN a entamé, au cours de cette année, la mise en œuvre du programme périodique de la Stratégie de sécurité 2022-2026, qui table sur le renforcement des structures de lutte contre la criminalité, le développement des laboratoires de la police scientifique et technique et le recours systématique aux mécanismes d'instruction pénale et d'appui technique dans les différentes enquêtes.

Cette stratégie vise aussi à consacrer la dimension des droits de l'Homme dans la fonction policière, y compris les procédures de garde à vue et de surveillance dans les lieux de détention, en plus de la consolidation de la coordination et de la coopération avec les services

de la Direction Générale de la Surveillance du Territoire (DGST) concernant les affaires très complexes.

La lecture attentive des tendances de la criminalité durant l'année 2022 permet de constater une série d'indicateurs importants, dont en premier lieu un recul notable du nombre des affaires répressives enregistrées avec moins de 30,22%, pour un total de 820.274 affaires, permettant de repérer et de déférer 875.879 individus devant les différents parquets, alors que les statistiques de la criminalité violente n'a pas dépassé le seuil de 6,59%.

Le taux de la répression, soit le taux de résolution des crimes commis, a continué à enregistrer des niveaux record pour la sixième année consécutive, se situant à 94,43% du total des affaires enregistrées et à 85,34% des crimes violents. Ce sont autant d'indicateurs qualitatifs résultant principalement du développement des mécanismes d'enquête pénale, de la consécration du rôle primordial de la police scientifique et technique dans les enquêtes réalisées, à la coordination fructueuse entre les services de la DGSN et de la DGST, outre la dénonciation immédiate des crimes par les victimes et les témoins, ce qui a grandement contribué à la baisse des indicateurs des "crimes de l'ombre" et à la répression des personnes impliquées.

S'agissant de l'analyse des crimes selon la forme et le mode opératoire, les opérations sécuritaires intenses au cours de l'année 2022 ont progressé de 8% pour les affaires liées aux drogues et aux psychotropes, grâce à l'intensification et à la coordination des interventions de terrain menées conjointement par la police judiciaire et les services de la DGST. En effet, ces opérations ont permis le traitement de 92.713 affaires, l'interpellation de 120.725 individus, dont 241 étrangers. De plus, il a été procédé à la saisie de 98.543 tonnes de hachich, soit une régression de près de 49%, et de 190,178 kg de cocaïne, en baisse de 87%, et de 2,821 kg d'héroïne, soit une baisse de 5%. De même, les quantités de psychotropes saisies

(ecstasy, captagon, et comprimés psychotropes) ont enregistré une hausse de 85% avec un total de 2.668.473 comprimés psychotropes.

La même tendance haussière a été enregistrée au niveau des crimes de cyber-extorsion, avec une hausse de 5 %, et un nombre d'affaires de 5.623, contre 5.366 affaires signalées l'année précédente. Le nombre des contenus utilisés dans les affaires enregistrées a atteint 3.935 contenus criminels, avec 752 mandats pour l'identification des mis en cause, alors que 1.617 personnes ont été interpellées et déférées devant la justice pour ces affaires.

Pour ce qui est des affaires de sextorsion, les services de la sûreté nationale ont enregistré au cours de cette année 417 affaires, avec une baisse de 17 % par rapport à l'année précédente, ayant conduit à l'interpellation de 237 personnes impliquées dans ce genre de crimes à l'encontre de 428 victimes, dont 77 étrangers.

Concernant la lutte contre les réseaux spécialisés dans la migration clandestine transfrontalière, les efforts de la Sûreté nationale ont été couronnés par l'arrestation de 32.733 candidats, dont 28.146 étrangers de différentes nationalités, le démantèlement de 92 réseaux criminels et l'interpellation de 566 organisateurs et intermédiaires, soit une augmentation de plus de 36 % en comparaison avec 2021, et l'interpellation de 415 organisateurs de l'immigration illégale.

Il a été aussi procédé à la saisie de 832 faux documents de voyage ou pièces d'identité, de 193 embarcations, de 156 moteurs marins et de 61 véhicules utilisés dans l'organisation des opérations de migration.

Pour ce qui est des crimes financiers et économiques, les services de la Sûreté nationale ont poursuivi le renforcement et le développement des techniques d'enquête pénale dans ce genre de crimes, aussi bien au niveau de la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ), que de ses quatre brigades régionales de la police judiciaire à Rabat, Casablanca, Fès et à Marrakech.

Ces brigades ont traité 453 affaires de corruption, de trafic d'influence, de fraude et de dilapidation des deniers publics et de chantage, soit une hausse de près de 17% par rapport à l'année écoulée, alors que 595 mis en cause ont été soumis à l'enquête dans le cadre de ces affaires, dont 296 pour corruption et trafic d'influence, 217 dans des affaires de fraude et de dilapidation des deniers publics et 82 pour chantage et abus de pouvoir.

S'agissant des crimes de faux monnayage, d'usage frauduleux des moyens de paiement et de trafic de devises, les services de la Sûreté nationale ont traité durant l'année en cours 27 affaires relatives au trafic de devises (+17%), 53.449 affaires portant sur des infractions à la législation régissant les chèques, (+17 %), 184 affaires de fraude et de fraude aux moyens de paiement et 208 autres relatives à la falsification de monnaies et de devises.

Ce genre d'affaires a permis la saisie de 9.373 faux billets de banque d'une valeur globale de 1.814.370 DH et de 17.701 faux billets de banque étrangers (6.530.370 euros, 105.900 dollars US, 743.000 roubles biélorusses et 2420 livres sterling), outre le démantèlement de 39 réseaux criminels, dont 28 s'activant dans la contrefaçon et la falsification de monnaies et de devises et 11 autres impliqués dans la fraude au niveau des moyens de paiement et des cartes de crédit, tandis que 227 individus de différentes nationalités ont été déférés devant la justice et 59 matériels et supports électroniques utilisés dans le piratage, la falsification et le paiement frauduleux saisis.

Au volet de la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et l'apologie des actes terroristes, la BNPJ a déféré 20 individus devant le parquet compétent, enregistrant ainsi un recul de 23% par rapport à l'année précédente, sans compter les cellules terroristes démantelées par le Bureau central d'investigations judiciaires (BCIJ) relevant de la DGST.

2-2022 : l'année des partenariats en matière de coopération sécuritaire

L'année en cours a été marquée par la reprise complète des opérations de coopération sécuritaire internationale, après la levée des mesures de prévention imposées à cause de la pandémie sanitaire, ce qui a permis de retrouver le niveau avancé de la coopération opérationnelle et d'assistance technique. A cet égard, le Pôle de la coopération policière internationale a traité 5.800 dossiers et demandes d'informations, soit une augmentation de 24% par rapport à 2021 et de plus de 40% en comparaison à 2020.

L'année 2022 a également vu la participation effective des services de la Sûreté nationale à l'exécution de cinq opérations sécuritaires multipartites en coordination avec le Secrétariat général d'Interpol, portant principalement sur la lutte contre le trafic des produits pharmaceutiques et leur mise en vente via les plateformes de communication et le commerce illégal d'œuvres artistiques et culturelles, d'animaux et de plantes sauvages, ainsi que d'une autre opération conjointe visant à la lutte contre la gestion insouciante, irrationnelle ou criminelle des déchets médicaux, outre le déploiement de deux opérations de livraison surveillées, de drogues avec le concours des autorités italiennes dans le cadre de l'ouverture sur de nouveaux partenaires après que la coopération dans le domaine fut limitée à la France et à l'Espagne au cours de l'année écoulée.

L'année 2022 a également été marquée par la conclusion de nombreux accords et partenariats avec les institutions policières de pays étrangers qui se sont traduits par le renforcement du partenariat sécuritaire stratégique avec les agences d'application de la loi aux États-Unis, notamment en matière d'échange d'expertises, d'assistance technique et de formation avancée dans divers domaines sécuritaires, lequel s'est manifesté par un échange de visites entre les responsables sécuritaires marocains et américains, le renforcement des sessions de formation et la diversification de la coopération opérationnelle, ce qui a permis l'interpellation par les services de la Sûreté nationale de trois

ressortissants étrangers recherchés pour crimes graves par les autorités judiciaires américaines.

Dans le même contexte, la DGSN a conclu une "lettre d'intention" avec le directeur de la Police des Pays-Bas pour tirer vers le haut le niveau de coopération bilatérale entre les deux pays dans le domaine sécuritaire ainsi qu'un accord-cadre de coopération avec la police fédérale allemande touchant à divers domaines de sécurité.

La DGSN a également œuvré pour le renforcement de la coopération et de la coordination en matière de sécurité avec les pays frères et voisins, en particulier le Royaume d'Espagne, la République islamique de Mauritanie et la police d'Abu Dhabi (Émirats arabes unis), entre autres.

Sur le plan opérationnel, le Bureau central national (Interpol Rabat) a pris des mesures d'exécution de 143 commissions rogatoires internationales et a rendu public 106 mandats d'arrêts internationaux à l'encontre de personnes recherchées.

Ces mandats d'arrêt internationaux émis par les autorités judiciaires marocaines ont abouti à l'interpellation de 119 individus recherchés à l'échelle internationale, dont 71 citoyens marocains interpellés à l'étranger.

Le bureau central national a également émis 3362 avis de recherche au niveau national faisant suite aux notices rouges émanant d'Interpol et aux mandats d'arrêt émis par les autorités compétentes dans les autres pays.

Il a, aussi, diffusé 380 avis de recherche émanant des services de police des pays arabes et publié 2169 mandats pour mettre fin à des recherches à l'international et 347 mandats pour mettre fin à des avis de recherche émis au niveau arabe.

### 3- Bilan de la police scientifique et technique au service de l'enquête pénale :

Dans le cadre de la promotion de la science moderne au service de la justice et du couronnement de la conservation de la certification qualité (ISO/CEI 17025) par le laboratoire national de la police scientifique et technique relevant de la DGSN pour la 5ème année, la Direction générale de la sûreté nationale a continué d'investir dans le développement des structures et des mécanismes de la police scientifique et technique, ce qui lui a permis de contribuer à la consolidation du procès équitable en s'appuyant sur des preuves scientifiques, et d'atteindre des niveaux records dans le taux de la répression en aidant à élucider des crimes complexes, tout en apportant un grand soutien aux officiers et agents de police judiciaire au niveau du traitement des preuves sur les scènes de crime ou au cours des enquêtes criminelles.

En termes de statistiques et d'indicateurs numériques, les services techniques de l'Institut des sciences forensiques de la Sûreté Nationale ont réalisé 576 expertises sur les documents falsifiés, soit une augmentation de 5%, ainsi que 5.533 expertises sur les contenus numériques de 18.050 supports électroniques, soit une hausse de 16%, et 201 expertises balistiques réalisées sur 94 armes à feu et 7.458 munitions et projectiles, soit une hausse de 10% par rapport à l'année précédente.

Quant au Laboratoire de police scientifique de Casablanca, il a reçu 16.762 demandes d'expertise durant l'année en cours et traité 13.454 demandes d'analyse d'échantillons d'ADN, soit une augmentation d'environ 31% par rapport à l'année précédente. Ce même laboratoire a reçu également 1134 demandes d'expertise dans le domaine de la chimie médico-légale, tandis que le service des drogues et de toxicologique médico-légale a achevé l'expertise scientifique

nécessaire dans 1816 dossiers liés aux stupéfiants et substances psychotropes...etc.

#### 4- Les indicateurs de sécurité routière :

L'année 2022 a enregistré 79.044 accidents physiques de la circulation dans le périmètre urbain, contre 77.959 accidents similaires au cours de la même période de l'année 2021, soit un léger taux d'augmentation de 1,40%. Cette donnée a eu une répercussion directe sur le nombre total d'accidents de la circulation qui ont fait 818 morts durant l'année en cours, contre 836 morts en 2021, auxquels s'ajoutent 4.010 blessés graves et 102.705 blessés légers.

En ce qui concerne les mesures de contrôle routier, elles ont été consolidées de manière significative, grâce à l'intensification des patrouilles de la police de la circulation et au renforcement des brigades mobiles de la circulation routière, ce qui a permis d'établir 362.158 procès-verbaux d'infractions au code de la route et de la circulation, contre 313.681 procès-verbaux en 2021, soit une augmentation d'environ 16%.

Le nombre des Amendes transactionnelles et forfaitaires (ATF) imposées durant l'année en cours a enregistré une augmentation de l'ordre de 8,5%, passant ainsi de 1.553.994 ATF durant l'année dernière à 1.686.562 infractions en 2022.

Dans le but de faciliter les tâches des éléments de la police de la circulation, de façon à leur permettre de mener de manière optimale leurs missions en matière de renforcement de la sécurité routière, les services de la Sûreté Nationale ont achevé la généralisation des applications informatiques dédiées à la gestion numérique de l'administration et du stockage des documents de contrôle routier au niveau de l'ensemble des services déconcentrés de la Sûreté Nationale.

Ces applications ont été généralisées aussi au niveau du Groupe mobile de sécurité (GMS) de la ville de Rabat, en tant que principal groupe de soutien à toutes les grandes opérations organisationnelles sur le plan national. Il a été également procédé à la mise en œuvre du programme de gestion informatique des procès-verbaux des accidents de la circulation dans les villes de Kénitra, Rabat, Tétouan, Al Hoceima, Taza, Ouarzazate, El Jadida, Tanger, Meknès, Salé, Safi et Settat, dans le cadre d'un projet à court terme visant la généralisation de l'infrastructure informatique pour inclure tous les documents liés à la sécurité routière, ainsi que l'informatisation de leurs procédures de contrôle et d'examen.

Dans le même contexte, les services de la Sûreté Nationale ont poursuivi le renforcement de leur partenariat institutionnel avec l'Agence Nationale de la Sécurité Routière (NARSA), qui porte sur la mise en œuvre d'un ensemble de programmes stratégiques en matière de prévention et de sensibilisation aux accidents de la circulation.

Ce partenariat institutionnel a permis de doter les brigades mobiles de circulation routière d'équipements logistiques et de contrôle routier, avec la remise, durant l'année en cours, de 130 motos de grands et moyens cylindres et de 13 véhicules légers pour le contrôle routier, en plus de finaliser et généraliser une version actualisée du Guide de contrôle routier au profit des agents et fonctionnaires de police, le but étant de garantir une formation systématique et une application correcte des dispositions liées à la sécurité routière.

Il a été question aussi d'adopter une nouvelle approche de formation en matière de comportement envers les usagers de la route, qui englobe une liste exhaustive des meilleures pratiques à adopter avec les citoyens sur la voie publique, qu'il s'agisse des piétons ou des automobilistes et de leurs accompagnateurs.

Troisièmement : La communication, un mécanisme d'ouverture et de renforcement de la police de proximité

Afin de consolider son approche communicationnelle, de manière à garantir le renforcement de la politique d'ouverture du service et la réalisation des axes de la gouvernance sécuritaire, la DGSN a continué à capitaliser sur ses expériences des dernières années, tout en lançant de nouveaux mécanismes de communication institutionnelle et en procédant au renforcement des canaux de communication avec la société civile, l'opinion publique et les médias.

En 2022, l'approche communicationnelle a été marquée par la consolidation des mécanismes de détection des contenus violents sur les réseaux sociaux ainsi que des fake news qui affectent le sentiment général de sécurité, en sus de soumettre ces contenus aux expertises techniques nécessaires et de dévoiler les recherches qui ont été menées à cet effet, et ce dans un laps de temps moyen allant de 2 à 5 heures, dans le but d'immuniser le citoyen contre les campagnes alarmistes et les rumeurs qui affectent son sentiment de sécurité.

Dans ce cadre, les services de veille informatique de la Sûreté nationale ont détecté, courant 2022, la publication de 445 contenus numériques violents sur les réseaux sociaux, sous forme de vidéos, photos et images relatives au crime. Ces contenus ont été soumis à l'expertise technique et ont fait l'objet d'une communication avec l'opinion publique à travers la publication de mises au point et de démentis, selon les cas enregistrés.

En matière d'information et d'interaction avec les attentes des citoyens en ce qui concerne les affaires sécuritaires, les services de la DGSN ont publié durant l'année en cours 277 communiqués, 1.420 informations de presse et 92 mises au point, en plus de la publication de trois numéros des revues de la police, portant sur des sujets en lien avec les centres d'intérêt des citoyens, notamment la prévention contre les psychotropes, la sécurité routière et les démarches pour voyager via les passages frontaliers du Royaume.

Dans les domaines de l'information sécuritaire, l'année 2022 a été marquée par l'acceptation de la plupart des demandes de coopération et de réalisation de reportages et de contenus médiatiques émises par les médias et les sociétés de production, sur des sujets et questions relatifs aux affaires de sécurité ou qui ont trait à ces affaires, à l'exception d'un nombre très réduit de demandes au sujet desquelles des réserves ont été émises en raison de restrictions légales de publication.

Ainsi, 2.144 reportages et couvertures médiatiques ont été réalisés en 2022 sur des affaires et des événements liés à la sécurité.

Par ailleurs, et afin de consolider la communication digitale des services de la DGSN dans les nouveaux médias et assurer une interaction positive avec les utilisateurs des réseaux sociaux, la DGSN a créé cette année un compte officiel sur Instagram, dont le nombre de followers a atteint 133.000 abonnés en moins de 10 mois.

Les services de la sûreté ont aussi publié 626 contenus de sensibilisation et d'information sur les autres comptes officiels de la DGSN sur Twitter et Facebook, qui ont eux aussi enregistré un niveau d'interaction positif en 2022, avec plus de 13 millions d'accès et de visualisations, sachant que le compte officiel Twitter compte désormais 434.000 abonnés, contre 385.000 pour le compte officiel Facebook.

D'autre part, en ce qui concerne les initiatives de la police sociétale, les services de la Sûreté nationale ont accueilli 13 enfants ayant formulé le vœu de visiter les services de la police et connaître de près la nature de leurs missions. Ces enfants ont aussi reçu des uniformes de la police avec tous leurs accessoires et des tablettes éducatives.

De même, 521.435 élèves ont bénéficié des campagnes de sensibilisation menées par les services de la DGSN en coordination avec les cadres éducatifs au niveau de 7.682 établissements scolaires

au cours de l'année scolaire 2021-2022. Durant la première partie de l'actuelle année scolaire (2022-2023), le nombre des bénéficiaires de ces campagnes a atteint 234.266 élèves au niveau de 2.943 établissements scolaires.

Et afin de consacrer les valeurs d'ouverture et les principes de la police de proximité territoriale, les services de la DGSN, œuvrant en contact direct avec les citoyennes et citoyens, ont tenu 11.021 réunions et rencontres de coordination avec les organisations et associations de la société civile actives dans les domaines en lien avec les centres d'intérêt des citoyens. Ces services ont également reçu les représentants de 27 organisations syndicales lors de rencontres consacrées à des questions liées aux affaires sécuritaires publiques.

Sur un autre plan, la DGSN a veillé, dans le cadre de l'encouragement et de l'accompagnement des productions cinématographiques, à mettre l'ensemble du matériel et accessoires de fonction ainsi que les bâtiments de police nécessaires au service de 17 sociétés de production télévisuelle, en plus d'assurer la couverture sécuritaire des opérations de tournage de l'ensemble des œuvres cinématographiques au niveau des concentrations urbaines relevant de la compétence des services de la Sûreté nationale.

En outre, la DGSN compte organiser, en mai prochain à Fès, la 4ème édition des Journées portes ouvertes de la DGSN, après le succès enregistré lors des précédentes éditions tenues à Casablanca, Marrakech et Tanger, qui ont connu une affluence exceptionnelle du public.

La prochaine édition constitue une nouvelle occasion pour communiquer avec les citoyens et les informer des progrès et de la modernisation en cours au niveau de la DGSN, ainsi que pour tisser des liens de communication positive avec diverses catégories de la société marocaine.

Quatrièmement : Gestion de la vie professionnelle des fonctionnaires de police

1- Recrutement et formation: Ouverture de la DGSN sur les compétences professionnelles

En ce qui concerne l'aspect lié à la gestion de la vie professionnelle des fonctionnaires de la Sûreté Nationale, qui sont actuellement au nombre de 78.737, avec une moyenne d'âge d'environ 39 ans, l'année 2022 a été marquée par le retour progressif à l'application du dispositif intégral de la nouvelle charte de recrutement et de la formation de la police, après la fin de la période de pandémie sanitaire qui a imposé des modifications au régime des examens professionnels et des programmes de formation policière au sein de l'Institut Royal de Police et de ses écoles affiliées.

Cette année, six (06) concours de recrutement externes ont été organisés pour le recrutement de 5.913 fonctionnaires de police, dont 57 commissaires principaux, 68 commissaires, 420 officiers de police, 80 officiers de la paix, 1.450 inspecteurs de police et 3.838 gardiens de la paix.

Les candidats ont postulé pour ces postes via le portail électronique accessible au public sur Internet, sachant que l'annonce de ces concours a été faite à grande échelle dans les chaînes de télévision ainsi que dans les supports de communication modernes et plusieurs journaux nationaux afin de garantir l'égalité des chances des candidats et de généraliser l'annonce à tous les candidats féminins et masculins.

En plus des nouveautés introduites au système de recrutement et aux concours durant l'année 2022, à savoir l'ouverture sur de nouvelles spécialités et compétences académiques dans le but de renforcer la qualité des ressources humaines, il a été procédé à une révision complète des programmes de formation à l'Institut Royal de Police.

Cette révision porte sur l'introduction de changements fondamentaux au niveau des structures en charge de la formation de la police dans ses trois niveaux (de base, continue et spécialisée), en revenant progressivement à l'adoption de programmes de formation qui combinent des cours théoriques et une formation appliquée. Aussi, le nombre d'heures de formation dans diverses disciplines scientifiques et techniques a-t-il été augmenté, alors que des partenariats ainsi que des formations interactives fournies par un groupe de cadres de sécurité de la police nationale et de l'université ont été adoptés. Il est également question de la poursuite de la mise à jour et de la modernisation des programmes et des supports de formation pour être à la page des évolutions que connaît la profession de la police.

En termes de statistiques, un total de 13.365 fonctionnaires ont bénéficié des programmes de formation professionnelle de la police pendant l'année en cours, dont 61% ont suivi des cours de formation de base destinés aux nouveaux entrants dans les rangs des forces de sécurité nationale.

Ainsi, 21% ont bénéficié de cours de formation continue et environ 8% ont suivi une formation spécialisée dans divers domaines pointus comme le déminage, la police scientifique et technique, la gestion des nouvelles applications d'information, le dressage et l'utilisation des chiens de police, la police montée, la conduite des véhicules et les mécanismes d'intervention policière.

Par ailleurs, quelque 38 sessions de formation ont été réalisées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Maroc dans le cadre des relations de coopération internationale en matière de sécurité au profit de 777 fonctionnaires de police.

L'année en cours a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des programmes de coopération bilatérale Sud-Sud. Ainsi, un ensemble de programmes de formation et de qualification de la police a bénéficié à plusieurs services de police des pays africains frères, y

compris 60 policiers de Guinée Conakry, dont neuf fonctionnaires femmes, qui ont bénéficié d'une formation pratique et théorique approfondie dans le domaine de la sécurité publique, de la police judiciaire, de la police scientifique et technique et de l'intégration des règles des droits de l'Homme dans la fonction de police.

Plusieurs autres formations ont bénéficié à des cadres des Comores, de la Mauritanie et des Emirats Arabes Unis.

La DGSN a également œuvré à apporter une expérience pratique et théorique aux cadres de sécurité de l'État frère du Qatar, à l'occasion de l'organisation de la Coupe du monde de football. Dans ce cadre, la DGSN a accueilli des délégations sécuritaires et des représentants de l'autorité chargée de l'organisation de la Coupe du Monde pour les mettre au fait des mécanismes de gestion des grands événements, des dispositifs de sécurité et de l'encadrement des foules lors de nombreux événements sportifs continentaux organisés par le Royaume du Maroc.

Le programme de coopération bilatérale a également porté sur la formation de cadres de sécurité du Qatar sur les risques cybernétiques liés aux grands événements sportifs, ainsi que sur l'envoi d'une équipe de sécurité pour participer à l'action du Centre de Commandement des Opérations chargé de la sécurité de la Coupe du Monde.

Dans le cadre d'une vision stratégique visant à prémunir la fonction de la police et à renforcer la dimension droits de l'Homme dans le programme de formation, la DGSN et le Conseil national des droits de l'Homme ont conclu, en septembre 2022, une convention-cadre de partenariat et de coopération institutionnelle dans le domaine de la formation et de la consolidation du respect des droits de l'Homme dans la fonction de sécurité.

Cette initiative vise à renforcer la coopération dans les différents domaines de la formation (de base, continue et spécialisée), renforcer

les acquis obtenus dans le domaine de la mise en œuvre et de la protection des droits de l'Homme, ainsi qu'à développer l'action commune dans le but de promouvoir la culture des droits de l'Homme dans les cursus de formation de la police pour en faire une référence et un guide encadrant les missions des personnels de sécurité nationale chargés de l'application de la loi, et ce en vue de soutenir les efforts de l'institution sécuritaire en vue de renforcer les pratiques professionnelles et les interventions de terrain basées sur les normes nationales et internationales en matière des droits de l'Homme.

En consécration de ces partenariats nationaux et internationaux dans le domaine de la formation, le directeur général de la Sûreté nationale et de la surveillance du territoire, a été choisi pour faire partie du Conseil suprême de l'Université arabe Naïf des sciences de la sécurité en Arabie saoudite.

L'adhésion à cet organe, considéré comme le bras scientifique et académique du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur, permettra aux fonctionnaires de police, hommes et femmes, d'accéder à des programmes d'études supérieures et de formation académique dans différentes disciplines de la profession, de participer à des séminaires et rencontres internationales organisés par l'université en partenariat avec les autres membres de la communauté internationale de la police. Elle permettra aussi de favoriser le transfert et le partage de l'expérience marocaine dans le domaine sécuritaire avec les cadres de sécurité arabes qui poursuivent leurs études supérieures à l'Université Naïf des sciences de la sécurité.

En ce qui concerne le développement des structures et des écoles de formation de police, la DGSN a obtenu, au cours de l'année 2022, dans le cadre de la procédure de mise en disponibilité, une assiette foncière dans la propriété de l'Etat à El-Fouarat, à la périphérie de la ville de Kénitra, d'une superficie totale d'environ 147 845 mètres carrés. Cette assiette foncière est actuellement en cours

d'aménagement pour la construction d'une école de la police régionale à Kénitra.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de la DGSN portant sur la diversification des écoles régionales de formation de la police et leur implantation au niveau national, dans le but d'assurer la spécialisation, d'améliorer la qualité de la formation et de rapprocher les écoles de formation des stagiaires. Ces dernières années ont connu la création d'écoles régionales à Fès, Oujda, Tanger et à Laâyoune, tandis que de nouvelles écoles seront inaugurées à Casablanca et Marrakech dans un avenir prévisible.

2. Motivation et discipline au travail: Mécanismes de bonne gouvernance:

S'agissant du volet relatif à la motivation des fonctionnaires, la DGSN est restée fidèle à sa démarche, adoptée au cours des six dernières années, qui consiste à garantir "la régularité" en ce qui concerne la publication des tableaux de promotion avant la fin de chaque année, la Commission d'avancement ayant achevé l'examen des dossiers de 22.169 fonctionnaires inscrits sur les tableaux de promotion pour l'année 2022. Aussi, la DGSN a veillé à accorder une attention particulière aux fonctionnaires classés dans les grades inférieurs et intermédiaires pour leur permettre de bénéficier d'importantes mesures incitatives en matière d'évolution de carrière.

Par ailleurs, la DGSN a remis 17 lettres de félicitations aux fonctionnaires ayant fait montre d'un sens élevé de professionnalisme lors de l'accomplissement de leurs fonctions.

De même, les services de la sûreté nationale continuent de mettre en oeuvre le plan visant à rapprocher les fonctionnaires de leurs environnements social et familial en répondant favorablement à 1.374 demandes de mutation dont 388 ont été traitées dans le cadre de la

procédure d'urgence pour des raisons sociales, de santé ou de regroupement familial.

Aussi, des audiences ont-elles été accordées à 903 fonctionnaires ayant introduit des demandes d'audience dans le cadre du dispositif "Demandes d'audiences" qui sont garanties à tous.

De même, 2.319 fonctionnaires ont bénéficié du droit à la défense et au soutien dans le cadre de la consécration du principe de "La protection de l'État" garanti par la loi aux personnels de sécurité à la suite d'agressions physiques et verbales auxquelles ils sont exposés durant l'exercice de leurs fonctions.

En consécration de ce principe, les Services de la Sûreté Nationale ont organisé au cours de cette année une session de formation en partenariat avec l'Agence judiciaire du Royaume (AJR), en vue de mettre la lumière sur les conditions et mécanismes pour bénéficier du droit d'assistance, et de passer en revue les bonnes pratiques pour le suivi de ces dossiers devant la juridiction compétente.

La DGSN s'attèle au renforcement des mécanismes de traitement des doléances administratives par la commission centrale des doléances créée en décembre 2018 en vue de garantir la justice administrative et ouvrir la porte de recours et de révision des mesures disciplinaires.

Cette commission a reçu durant cette année un total de 244 doléances administratives et émis en conséquence 259 recommandations pour la révision ou l'annulation de 14% des mesures disciplinaires prises et approuvé 86% des sanctions et mesures décidées.

En contrepartie et dans le cadre de la moralisation du service public, le mécanisme correctionnel visant à sanctionner les fautes professionnelles émanant des fonctionnaires de police, que ce soit durant l'exercice de leurs fonctions où celles liées à leur qualité en cas de transgression des obligations de réserve, d'intégrité et de probité, a traité 7.938 dossiers administratifs en 2022 et a émis 1.618 sanctions

disciplinaires, dont 104 suspensions, et de 5.266 mesures disciplinaires.

De plus, les commissions d'inspection relevant de la sûreté nationale ont mené 524 enquêtes administratives dont 145 ont été ouvertes sur la base de dénonciations qui ont été traitées avec la rigueur nécessaire. Elles ont concerné 1.898 fonctionnaires contre 1.505 lors de l'année précédente.

Ces enquêtes ont été marquées par la réalisation d'investigations approfondies sur l'ensemble des dysfonctionnements présumés et attribués aux services et éléments de la Sûreté nationale. Ainsi, 19 enquêtes ont conclu à l'existence d'éléments qui confirment des actes contraires à la loi pénale et qui ont été soumises aux services de la police judiciaire pour faire l'objet d'investigations sous la supervision des parquets généraux compétents. Elles concernent, entre autres, des abus dans les marchés publics d'acquisition de matériel professionnel, ainsi que des crimes financiers et administratifs comme la dilapidation de deniers publics et la corruption.

La protection sociale de la famille de la Sûreté nationale :

La Fondation Mohammed VI pour les œuvres sociales des fonctionnaires de la Sûreté nationale a octroyé en matière de soutien social destiné aux fonctionnaires de police, des retraités et de leurs ayant-droit, des aides directes sous forme de subventions financières et en nature à ses adhérents, dont 1.067 bénéficiaires étant victimes de graves blessures lors de l'exercice de leurs fonctions ou atteints de graves maladies, et qui ont vu leurs dossiers traités par le biais d'une procédure d'urgence.

Des soutiens financiers directs et des bons d'achat ont été également concédés durant les fêtes religieuses, au profit de 3.961 veuves et 327 policiers retraités qui perçoivent une pension mensuelle inférieure à

2.000 dirhams, et ce avec une enveloppe financière totale dépassant les 6 millions de dirhams.

S'agissant de l'aspect spirituel, 117 membres de la famille de la sûreté nationale ont bénéficié du financement de la totalité des frais du pèlerinage, dont des veuves et des retraités, outre l'octroi de 20.000 dirhams pour 63 agents tirés au sort pour accomplir le Hajj durant l'année en cours, suite à la levée progressive des restrictions imposées par la pandémie de Covid-19.

De plus, la Fondation a offert aux enfants et orphelins des fonctionnaires de police de nombreuses initiatives scolaires et récréatives, notamment après le retour des colonies de vacances estivales au profit de 3.620 enfants, contre 2.724 lors de la dernière édition en 2019, avant l'état d'urgence sanitaire. Ces colonies ont été organisées sur quatre périodes différentes dans des stations balnéaires à Agadir, Bouznika, Ifrane et à Tétouan.

La Fondation a également offert cette année un soutien financier stable et durable aux enfants et orphelins des fonctionnaires de police qui excellent à école, avec une attribution annuelle d'une bourse de 10.000 dirhams, sur une durée de cinq ans d'enseignement académique au profit de 26 étudiants, dans le but d'élargir la base des bénéficiaires de ce programme, pour atteindre 60 bénéficiaires par an dans un avenir proche. Par ailleurs, des récompenses ont été octroyées à 24 élèves ayant obtenu des moyennes excellentes dans les examens du baccalauréat.

En outre, en appui aux initiatives à caractère social et sanitaire, la Fondation Mohammed VI pour les œuvres sociales a conclu avec une compagnie d'assurance un partenariat visant à permettre aux fonctionnaires de police et leur ayant-droit d'accéder à un paquet de services de santé offert par 13 polycliniques dans les villes de Casablanca, El Jadida, Agadir et Tanger, avec pour but d'élargir cela dans un avenir proche aux villes de Salé, Safi et Bouskoura. Ce

partenariat vient s'ajouter à d'autres similaires conclus avec des centres médicaux de soins dentaires, physiologiques et ophtalmologiques, qui permettent aux membres de la famille de la sûreté nationale d'accéder aux soins à des tarifs préférentiels.

L'Inspection des services de santé de la sûreté nationale s'est attelée à la poursuite du plan d'action "Santé 2022", qui veille, entre autres, à assurer la vigilance et la réactivité face à l'évolution de la situation pandémique liée au Covid-19, afin de ne pas entraver la qualité et la continuité des services offerts aux citoyens. Ainsi, 28.927 tests ont été effectués, diagnostiquant 13.465 cas de Covid-19, qui ont conduit à un seul décès, soit un taux de rétablissement de 99,71%.

Durant l'année en cours, 133.720 consultations et interventions médicales ont été effectuées au profit des fonctionnaires de police, dont 51.120 consultations en médecine générale, 56.658 consultations en médecine du travail, 6.577 consultations spécialisées, 14.246 soins de médecine dentaire et 5.119 consultations de soutien psychologique.

Toujours dans le cadre des services de santé, l'année 2022 a été marquée par le renforcement de l'offre sanitaire au niveau régional à travers l'équipement et l'inauguration de centres de santé relevant de la Sûreté nationale dans les villes d'Oujda et de Settat. Il s'agit de structures intégrées qui offrent des services et des consultations médicales, ainsi que des premiers soins au profit des fonctionnaires de police et de leur ayant-droit, et ce en complément et en soutien à l'offre de services médicaux avancés et intégrés fournis par le Centre de radiologie et d'analyses médicales de la Sûreté nationale à Rabat, qui a été inauguré en 2019 par SM le Roi Mohammed VI.

Ce centre s'est doté cette année de deux nouveaux bâtiments : Le premier dédié au renforcement et à l'élargissement des services du laboratoire médical, tandis que le second est destiné à offrir des consultations médicales et des soins avec des équipements modernes

dans le but d'améliorer la qualité des services offerts à la famille de la Sûreté nationale.

En 2022, ce centre a assuré 53.527 consultations et examens médicaux, dont 31.467 analyses biologiques, 16.362 examens radiologiques et 5.698 tests PCR pour détecter le virus Covid-19.

Cinquièmement : Instauration de la gouvernance dans la gestion administrative

Dans le domaine de la gouvernance sécuritaire et de la modernisation du service public de police, l'année 2022 a été marquée par l'adoption par la DGSN d'une nouvelle identité visuelle, permettant de distinguer le parc auto de sécurité du reste des véhicules et voitures et de faciliter la mission de maintien de la sécurité de la nation et des citoyens ainsi que l'identification et le contact par les personnes qui demandent de l'aide et une intervention sur la voie publique. Cette nouvelle identité visuelle, qui a été adoptée en concertation avec les services de police de terrain, se caractérise par une peinture et des spécifications visuelles et représentatives, avec le logo de la sûreté nationale aux couleurs rouge et vert placé à l'avant et sur les portes latérales des véhicules et des motocycles neufs, adossé au drapeau national et au numéro 19 pour la réception des appels de secours des citoyens. Une distinction a été faite dans le cadre de cette nouvelle identité visuelle entre les véhicules de la sûreté publique et de la police de secours, qui sont de couleur blanche, et ceux des groupes d'intervention régulière, qui sont de couleur bleue. Il est prévu que cette identité visuelle soit généralisée à tous les véhicules qui entreront en service à l'avenir.

Au niveau de la rationalisation des dépenses, les services de la sûreté nationale ont enregistré une stabilité des dépenses de consommation d'eau et d'électricité, malgré la création de nombreuses nouvelles structures de police et l'élargissement de la base d'utilisation des équipements informatiques au niveau des directions de la sûreté nationale. La facture de téléphonie a également enregistré une stabilité

avec une baisse des dépenses d'entretien du parc de véhicules, bien que les services centraux et décentralisés aient reçu 991 véhicules au cours de cette année et malgré le renouvellement du parc de véhicules sécuritaires à 73%. En revanche, une augmentation d'environ 23% a été enregistrée au niveau central et de 43% au niveau décentralisé en ce qui concerne les dépenses de consommation de carburant, en raison de la hausse importante des prix des carburants sur le marché mondial, et du fait de l'augmentation du nombre de voitures mises à la disposition des services régionaux de sécurité au cours des sept dernières années, qui s'est élevé à 8826 véhicules de différentes tailles et types.

D'autre part, les travaux de construction du nouveau siège de la DGSN se poursuivent sur une superficie de 20 hectares dans le quartier de Hay Riad à Rabat, en tant que complexe administratif intégré qui abrite tous les services centraux de sûreté dans un seul endroit. La deuxième phase de ce projet qui comprend le raccordement des bâtiments au réseau des différents services de base a été entamée en 2022, parallèlement au lancement de projets de construction de six nouveaux sièges de police, dont ceux de la préfecture de police d'Oujda, des districts provinciaux de sûreté à Mediouna, Imzouren et Beni Bouayach, outre les sièges du centre de santé intégré à Rabat, de l'arrondissement de police de Tilila à Agadir, ainsi que les travaux d'agrandissement de l'Institut Royal de la Police à Kénitra et d'aménagement du siège du deuxième arrondissement de la police de la ville de Taza, du siège du district provincial de sûreté de la ville de Témara et des commissariats à Martil et Asilah.

Dans le cadre du parachèvement du chantier de numérisation du service public de sûreté, avec un impact positif sur le rendement sécuritaire, les équipes d'ingénieurs et techniques de la DGSN se sont penchés sur la modernisation globale de l'infrastructure des télécommunications de la police, avec l'entame de l'exploitation du réseau national de communications numériques par fibres optiques,

dans la perspective de l'achèvement du processus de rénovation complète des appareils de communication mis à la disposition des services de sécurité.

Des efforts ont également été déployés pour développer plusieurs applications et solutions informatiques permettant aux policiers d'accomplir leurs missions de manière optimale, l'opération de généralisation du système informatique de gestion des arrondissements de police (GESTARR) étant achevée, alors qu'un travail est en cours pour intégrer le système informatique de gestion des appels de secours des citoyens via la ligne 19 au sein de toutes les salles de commandement, de coordination et de transport au niveau national.

Afin d'assurer l'efficacité des interventions de sécurité sur la voie publique et de renforcer les mécanismes de contrôle du travail des patrouilles de police, un système de localisation géographique des patrouilles de police est en cours de généralisation à l'aide du système de positionnement mondial (GPS), les véhicules et motocycles de police ayant été équipés de 539 GPS reliés automatiquement au système d'information de pilotage des interventions sécuritaires, ce qui accroîtra la rapidité et l'immédiateté de réponse aux appels des citoyens, dans le cadre de la généralisation globale et progressive de ce mécanisme dans un futur proche.

Sixièmement: les projets à venir au titre de l'année 2023

Après avoir mis en avant les principaux aspects et quelques réalisations relatives aux prestations sécuritaires et aux attentes des citoyens concernant le service policier au cours de l'année 2022, la DGSN a veillé à présenter un résumé de certains de ses projets et de ses plans stratégiques au titre de l'année prochaine:

Au niveau des infrastructures, la DGSN compte poursuivre le chantier de modernisation des bâtiments de police, en optant pour une

architecture distinguée, en dotant ces bâtiments de l'ensemble des accessibilités et des espaces d'orientation et de travail nécessaires, et en oeuvrant à accompagner le développement urbanistique et démographique des grandes et moyennes agglomérations urbaines.

Dans ce cadre, il est prévu de créer un cinquième district de police à Hay Riad à Rabat en vue d'accompagner l'expansion urbanistique et la diversification des activités administratives et économiques dans la capitale administrative du Royaume, outre la garantie de prestations de proximité aux habitants de cette ville, de même un commissariat de circonscription sera ouvert incessamment dans la région de Deroua relevant de la préfecture de police de Casablanca, en vue de répondre à la grande expansion urbanistique qu'a connue cette zone durant les dernières années.

A ce projet, s'ajoute un autre chantier relatif la généralisation de l'expérience des unités mobiles pour la réalisation de la Carte d'Identité Nationale Électronique (CNIE), en augmentant le nombre des véhicules dédiés à cet effet en vue de les mettre à la disposition des services déconcentrés de la sûreté nationale sur l'ensemble du territoire national, le but étant de les utiliser pour faciliter et simplifier la satisfaction des demandes de réalisation et de renouvellement de cette pièce d'identité dans les zones éloignées géographiquement et les communes rurales et montagneuses.

Dans cette même optique, la DGSN s'apprête à ouvrir un ensemble de centres de proximité pour la réalisation de la CNIE. Il s'agit de centres destinés à accueillir les populations des régions qui connaissent des demandes importantes de cette pièce d'identité, en vue de faciliter les procédures administratives liées à ce service public qui constitue désormais une locomotive pour une transition numérique des prestations publiques et privées au niveau national, outre la mise en

place d'espaces dédiés à d'autres prestations dont l'obtention de la fiche anthropométrique.

La DGSN compte également poursuivre le processus de partage de sa plateforme "Tiers de confiance national" avec un grand nombre d'établissements publics nationaux, d'opérateurs économiques et de prestataires de services en vue d'élargir la base des citoyens bénéficiaires d'une batterie de prestations réalisées à distance, avec une utilisation sûre et efficace de leurs données identitaires.

Les équipes techniques de la sûreté nationale lanceront aussi un portail digital intégré des prestations électroniques, destiné essentiellement à faciliter les prestations d'obtention de la CINE et à simplifier et digitaliser les procédures.

Et dans le contexte de développement des prestations sécuritaires fournies aux citoyens et après l'achèvement du système informatique relatif à la gestion des arrondissements de police et l'entrée en vigueur de l'exploitation complète des composantes de ce système informatique dans les services de la sûreté publique, la DGSN s'apprête à lancer durant l'année prochaine le chantier de digitalisation du travail au sein des services de la police judiciaire au niveau national à même d'assurer une grande efficacité en matière de gestion des dossiers des enquêtes judiciaires supervisées par les services de la sûreté nationale.

Ce chantier comporte aussi la consécration de la digitalisation du travail dans les services de la sûreté nationale, le but étant de faciliter l'échange électronique et instantané des données et documents administratifs au niveau national pour plus d'efficience et d'efficacité et de rationaliser les dépenses en abandonnant progressivement les supports papiers et l'utilisation de techniques non coûteuses énergétiquement et non polluantes.

Tout en exposant les grandes lignes de son bilan annuel, dans ses volets liés à la sûreté du citoyen et la sécurité de ses biens, la DGSN réitère son engagement à poursuivre les efforts visant à consolider la sûreté publique, renforcer le sentiment de sécurité, améliorer les prestations fournies aux citoyens, aux étrangers résidants et aux touristes, outre la promotion des conditions socio-professionnelles de tous ceux qui appartiennent à la famille de la sûreté nationale.